

MOULINS OUBLIÉS DE SAINT-CHÉLY



Photo Pierre Pradal

Ruines du moulin du Béraldes.

LE DEVENIR DES MOULINS DE SAINT-CHÉLY

Si après leur abandon par les meuniers qui les exploitaient certains moulins ont pu rester en place pour se voir transformés en résidences secondaires, tous n'ont malheureusement pas eu cette destinée. Faute d'entretien, d'autres se sont effondrés. Il n'en reste aujourd'hui que quelques sous-bassements de muraille dont la population du lieu ignore bien souvent l'origine. C'est la mémoire de ces ruines que nous voulons évoquer ici. Nous rappellerons le souvenir de trois moulins, tous très anciens : celui de Béraldes, et ceux de Remise ou Marqués et de Paubiés ou Peboyen.

Pour la partie généalogique, nous avons fait appel à l'ouvrage de Josiane Marcellac Rossignol *Saint-Chély d'Aubrac* (1).

MOULIN DE BÉRALDES MOULIN DU RIOU

Le village de Béraldes

Le village de Béraldes se situe au début de la piste de Saint-Chély qui mène au moulin de Terral. Les terres de Béraldes confrontaient celles du hameau de Marqués et, de l'autre côté de la rivière, celles de La Branque.

Des lettres du roi Philippe IV du 20 août 1290 mentionnaient parmi les terres acquises par l'Hôpital d'Aubrac le *mansum de Béraldesc*. Le 16 juin 1309,

un compromis du dom d'Aubrac et de Gaucelin de Belvezet mentionne non pas un mais deux moulins sur la Boralde, aux appartenances de Béraldes. Ils étaient tenus par Estienne Rigald et Bernard Sabis et dépendaient de l'hôpital d'Aubrac. Il est aussi fait mention dans ce texte d'un ancien moulin, proche de l'emplacement des précédents, qui aurait appartenu à Maurin de Roquelaura.

Encore habité par la famille Motet avant la Seconde Guerre mondiale le mas de Béraldes est abandonné depuis des décennies. Il n'en reste aujourd'hui que quelques ruines.

Les moulins de Béraldes

En 1409 un bail est établi par l'Hôpital : les nouveaux tenants sont Pierre Mercadier et Pierre Sabini ; ils disposent également d'une île située entre la Boralde et la chaussée d'un moulin.

En 1458 le moulin est tenu par Pierre Mercadier et Pierre Gaben, du village de Béraldes.

Le dernier bail concernant le moulin de Béraldes date du 16 mai 1625. Il est établi par le chapitre d'Aubrac au nom du dom. Il autorise Aldebert Cueilhe, un habitant de la ville de Saint-Chély à reprendre un ancien moulin à l'état de cazal (bâtiment sans toit) mais avec une chaussée et un canal pour en user à sa volonté et en faire soit un moulin à blé, soit un

moulin à draps. Ce moulin était implanté sur un lieu dit «del Terme». La censive annuelle était : deux coupes d'avoine, dix sols tournois, une geline, les droits de lods et ventes et autres droits et devoirs seigneuriaux.

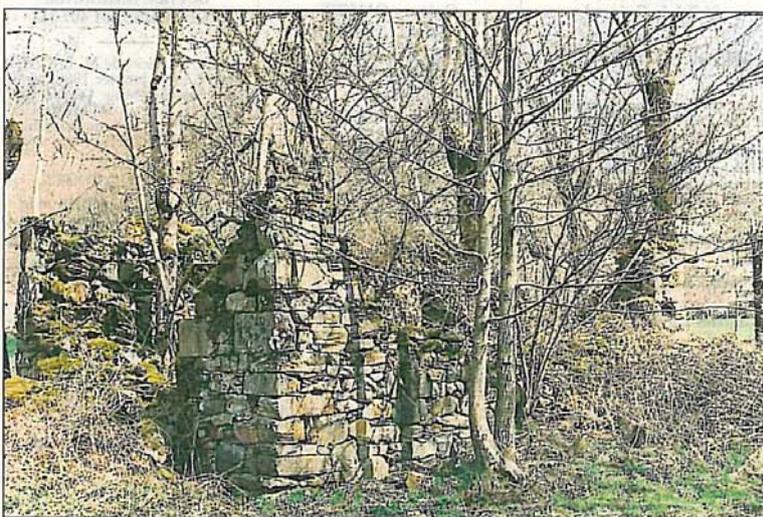
Du moulin il ne reste aujourd'hui que les bases d'un pan de mur et l'amorce d'un retour d'angle. Ces vestiges se situent non loin du village de Béraldes, entre la Boralde et la piste qui relie Saint-Chély à Terral, dans le pré de Riou. Ce pré peut avoir donné son nom au moulin dit du village de Béraldes. Auquel cas, les moulins de Béraldes et du Riou correspondraient au même moulin. Ceci expliquerait qu'on ne retrouve aucune trace de celui du Riou, totalement disparu.

MOULIN DE REMISE / MARQUÉS

Ce moulin, dit de Remise, est aussi appelé moulin de Marqués, du nom de son occupant au XVII^e siècle, Jean Marqués. Au XIX^e siècle, il apparaît sous la dénomination du moulin de Pégior Jacques, un Jean Pierre Remise étant alors le fermier. Notons qu'un Pierre Remise originaire de Montgrosset (Nasbinals) était entré au moulin en 1706 en épousant une petite fille de Jean Marqués.

En 1810, le moulin est cité dans le répertoire du dénombrement des populations. Le bâtiment comporte deux moulins à deux paires de meules. En 1851, l'une d'entre elles chôme en permanence, faute de réparations et de chalands. Le meunier travaille pour lui et pour les propriétaires du pays. Il traite du seigle, du froment, du blé noir et de l'orge, pour une valeur marchande de trois mille francs. Dans ses observations pour la statistique de France-Industrie le maire se contente d'une phrase laconique qui résume la situation : «*peu de chalands, peu d'entretien, ruine du fermier*».

Ces reconnaissances devaient être faites au moins tous les 29 ans et les seigneurs ne l'oubliaient pas car ils ne voulaient pas perdre leurs droits. Notons la dernière phrase : «*manœuvre à la volonté du seigneur*».



Ruines du moulin de Péboyen.

Ce moulin se situait près du pont récent appelé pont de Remise. Il n'en reste absolument aucune trace. Un des premiers meuniers connus de ce moulin fut Jean Marqués. On retrouve sa trace dans un ensemble de reconnaissances dues au seigneur de Belvezet au XVII^e siècle. Le texte est intéressant car il énumère un certain nombre de redevances.

On peut lire : «*Jean Marqués, meunier, reconnaît audit seigneur, le 7 juillet 1649 : une maison, grange, étable, patus, jardins et deux prés, le tout joignant hors le lieu de St-Chély. Un champ parra sous la censive de trois sols sept deniers de forte monnaie valant à présent quatre sols cinq deniers et la moitié d'une geline*».

Un pré par lui acquis de François Balchaud sous la censive d'une coupe et demie punière seigle, mesure calmontoise et quatre sols, droit de bouade, taille, toutte et manœuvre à la volonté du seigneur».

Ces reconnaissances devaient être faites au moins tous les 29 ans et les seigneurs ne l'oubliaient pas car ils ne voulaient pas perdre leurs droits. Notons la dernière phrase : «*manœuvre à la volonté du seigneur*».

Notes explicatives

Parra : ici, terre de valeur située près de l'habitation principale.

Sol : vingtième partie de la livre tournois (qui se frappait à Tours).

Denier : douzième partie du sol tournois.

Geline : une poule ou une poularde.

Forte monnaie : la livre parisienne se frappait à Paris. Un sol parisien valait quinze deniers. C'était la forte monnaie.

Censive : redevance en argent que devait le paysan cultivant une terre appartenant au seigneur.

Droit de bouade : corvée dont pouvait être redevable le possesseur de bœufs.

Taille : il y avait une taille royale et une taille féodale, due au seigneur.

Coupe : ici, mesure de capacité correspondant à la quantité de seigle qu'on pouvait cultiver sur environ 4,26 ares.

Punière : mesure de capacité correspondant à la moitié d'une coupe.

Toutte : c'est la location perpétuelle d'une terre inféodée. Rentraient dans cette terre inféodée : les places, les rues, les chemins, les cimetières, les murailles et murettes, que les seigneurs considéraient comme ayant été ôtés de leur patrie et pour lesquelles ils demandaient une redevance.

Mesure calmontoise : les mesures variaient selon les régions. Il s'agit ici des mesures en usage dans la juridiction du baron de Calmont.

MOULIN DE PÉBOYEN / PAUBIÉS

Historique

Le moulin de Peboyen se situe sur la rive droite de la Boralde, non loin du pont de la Grange,

entre la Boralde et la piste de Saint-Chély au moulin de Terral. Nous n'avons que peu d'éléments historiques sur ce moulin. Il est cité dans le dénombrement de population de Saint-Chély en 1796 mais n'est pas recensé dans la classification des moulins à eau de 1810. On peut supposer qu'il n'est plus en activité à cette date. Il ne figure pas non plus sur le recensement de France-Industrie de 1852 ni sur le dictionnaire des lieux habités de J.-L. Dardé de 1868.

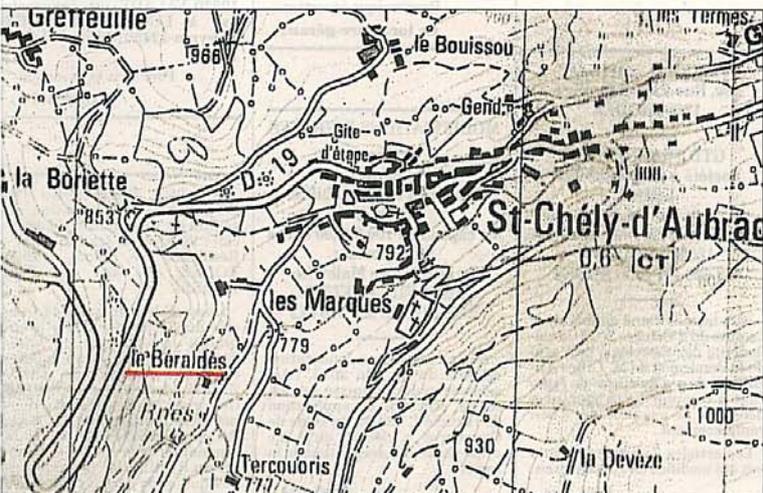
Les plus anciens meuniers connus sont ceux de la famille Riquier.

En 1681 un Pierre Riquier, fils de Guillaume, épouse Marie Sablesse, fille de Jean, meunier de St-Côme. En 1731, leur fils Pierre épouse en secondes noces Hélix Sabrié. Leur fille Marie Anne Riquier convole en 1767 avec Joseph Alexandre. Leur fille Anne épouse en 1804 Pierre Aldin.

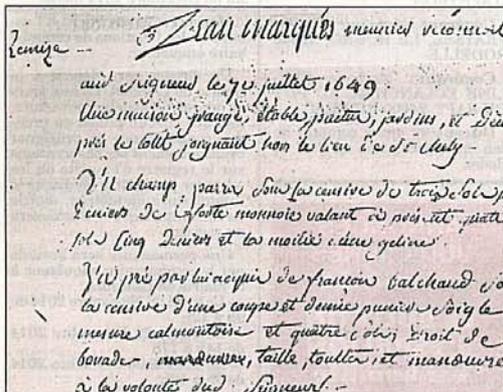
Parmi les propriétaires récents de ce moulin, citons Mme Bessière, veuve de Jean Poujouly, et M. J. L. Auguy.

J. et L. SOONCKINDT

(1) Josiane Marcellac Rossignol : *Saint-Chély d'Aubrac*, pages 85 et 86, novembre 2009, Presses de Graphi Imprimeur, 12450 La Primaube.



Emplacement du village de Béraldes.



Reconnaisances dues au seigneur de Belvezet par Jean Marqués.